

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité de l'appel d'offres A/O 2009-02 pour l'énergie éolienne issue de projets autochtones et communautaires.
(Dossier R-3774-2011)*

Objet de la demande

Le 21 juillet 2011, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) d'approuver les contrats d'approvisionnement en électricité de l'appel d'offres A/O 2009-02 pour l'énergie éolienne issue de projets autochtones et communautaires intervenus avec le Distributeur.

Cette demande est soumise en vertu de l'article 74.2 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie procède à l'étude de la présente demande sur dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires et observations par écrit à la Régie et au Distributeur au plus tard le **30 septembre 2011 à 12h**.

Le Distributeur pourra répondre à ces commentaires et observations au plus tard le **14 octobre 2011 à 12h**.

La Régie pourra rembourser les frais qu'elle aura considérés raisonnables pour une participation jugée utile à ses délibérations en fonction des critères prévus au Guide de paiement de frais des intervenants. Le texte de ce guide, le Règlement sur la procédure de la Régie de même que les décisions peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca